

XVIème RALLYE REGIONAL DE LA COTE ROANNAISE

02 - 03 JUILLET 2011

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du règlement	le 02 Juin 2011
- Ouverture des engagements	le 02 Juin 2011
- Clôture des engagements	le 20 Juin 2011
- Vérifications administratives et techniques	le 02 Juillet de 9 h 00 à 13 h 00 Stade de Renaison
- 1ère Réunion du Collège des C.S.	le 02 Juillet à 13 h 30 Salle polyvalente
- Publication des équipages admis au départ	le 02 Juillet à 14 h 00 Salle Polyvalente
- Départ 1 ^{ère} Etape	le 02 Juillet à 16 h 00
- Arrivée 1 ^{ère} Etape	le 02 Juillet à partir de 17 H 10
- Départ 2 ^{ème} Etape	le 03 Juillet à 9 h 00
- Arrivée 2 ^{ème} Etape	le 03 Juillet à partir de 17 H 46
- Vérifications finales	Garage Peugeot Renaison
- Publication des résultats du Rallye	le 03 Juillet 30' maximum après l'entrée en parc du dernier concurrent
- Remise des prix	le 03 Juillet à 21 H 00

ARTICLE 1 – ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU VAL D'ALLIER. en collaboration avec L' ECURIE SCRATCH, organise les 2et 3 Juillet le XVIème RALLYE REGIONAL DE LA COTE ROANNAISE.

Le Présent règlement a été enregistré au comité régional sous le numéro R/14/RR en date du 25 Mars 2011 et à la FFSA, sous le permis d'organisation numéro R en date du Avril 2011.

Comité d'organisation

Président et Organisateur Technique : Thierry MOULIN

Membres : Mary GOUJAT - Véronique MIVIERE - Bernard RONDARD
Roselyne VALCOURT - Sylvie VALCOURT

Secrétariat du Rallye 6, rue de l'Hôtel des Postes - 03200 VICHY
Tél. : 04.70.98.42.03- 04.77.64.47.81

Permanence du Rallye **Jusqu'au 1^{er} Juillet :**
25, Boulevard du Général de Gaulle – 03300 - CUSSET
Tél. : 04.70.98.42.03 (à partir de 15 heures)
Les JAMES - 42370 - RENAISON - Tél. : 04.77.64.47.81
A partir du 2 juillet :
Salle Polyvalente à Renaison – Tél. 06 81 50 61 37

1.1 Officiels

Président du Collège	Catherine PASTOREK	licence n° 15145
Membres du Collège	Joëlle OLIVIER	licence n° 136338
	Maryse CHAPELON	licence n° 24304
Directeur de Course	Gérard MAURIN	licence n° 9417
Directeurs de Course Adjoints	Thierry DUPECHER	licence n° 3564
Directeurs de Course E.S.	Serge MOREL	licence n° 17493
	En attente	
Commissaires Techniques	André OLIVIER	licence n° 1119
	Jean-Claude DESNOUX	licence n° 11176
	Philippe ESTIENNE	licence n° 153811
	Christian ALLOIN	licence n° 13706
Relations Concurrents	François CHASSAGNOL	licence n° 15142
Classement informatique	M. GUICHERET - Data'Scratch	

1.2 Eligibilité

Le rallye régional de la Côte Roannaise compte pour la Coupe de France des Rallyes, ainsi que pour le challenge du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne.

1.3 Vérifications

Les vérifications auront lieu : **Samedi 2 Juillet de 9 h 00 à 13 h 00 au Stade de Renaison**

Aucune convocation ne sera adressée.

La liste des engagés sera disponible sur www.datascratch.com

Les vérifications finales seront effectuées : Garage PEUGEOT à RENAISON

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 - CONCURENTS ET PILOTES

3.1 Demande d'engagement - Inscriptions

Toute personne qui désire participer au Rallye Régional de la Côte Roannaise doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **20 Juin 2011** (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse ci-dessous :

**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU VAL D'ALLIER
6, rue de l'Hôtel des Postes - 03200 VICHY**

Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum

3.1.1. - Concurrents admis : conforme au règlement standard FFSA

3.1.1.2 - Les droits d'engagements sont fixés :

a) avec la publicité facultative des organisateurs : **285 Euros**

b) sans la publicité facultative des organisateurs : 570 Euros

3.1.1.3 - La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. **Tout engagement reçu non accompagné des frais de participation sera inscrit sur la liste d'attente jusqu'au paiement.**

FORFAIT : L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre. (pour le remboursement joindre une enveloppe timbrée avec adresse)

La retenue sera :

- de 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve

- de 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

(conformément aux prescriptions générales 2009)

3.2 Equipages

Conforme au règlement standard FFSA

3.3 Ordre de départ

3.3.1 : Pour l' étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition le plus petit partant en tête.

3.3.2 : L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)

- série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)

- série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)

- série 4 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité B)

- série 5 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ)

- série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :

**A7S – A7K – A8 – R3 – GT10 – N4 – A6K – R2 – A7 – F214 – Z – N3 –
GT9 – A6 – A5K – F213 – N2 – F212 – R1 – A5 – N1 – F211**

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 Voitures admises

4.2 Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

4.3 Limitation de changements de pièces

4.4 Assistance

Conformes au règlement standard FFSA

Les couvertures chauffantes sont interdites en régional

Dans chaque parc concurrent il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A,B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans
 - de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface égale à celle de la voiture
 - de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent
- La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200 €

L'Assistance est strictement interdite dans le bourg de Renaison

Toute infraction sera transmise au Collège des Commissaires Sportifs pour sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion

4.5 Echappement

Pour toutes les voitures utilisées en rallye sur le territoire français, le bruit ne devra pas excéder 100 Db à 75 % du régime moteur maximum.

ARTICLE 5 – PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement .

ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURE

6.1 Description

Le Rallye régional de la Côte Roannaise représente un parcours de 149.100 km. Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 2 épreuves spéciales d'une longueur totale de 42.200 km. Les épreuves spéciales sont :

- ES N° 1 – 3 – 5 - 7 : LES GOUTTES D'ARCON

- ES N° 2 – 4 - 6 : ST RIRAND

Le départ de la 2^{ème} étape se fera dans l'ordre du classement de la 1^{ère} étape
Itinéraire horaire figure sur le road book

6.2 Reconnaissance

Conforme au règlement standard FFSA

La durée des reconnaissances est limitée à 2 jours à savoir :

- Samedi 18 Juin – Samedi 25 Juin

Reconnaisances interdites entre 22 heures et 8 heures.

Nombre de passages limité à 3 au maximum.

Des contrôles seront effectués.

6.3 Carnet de contrôle

6.4 Circulation

Conformes au règlement standard FFSA

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1 Départ

7.3 Contrôles de passage (CP) - Contrôles horaires (CH) - Mise hors course

7.4 Contrôle de regroupement

7.5 Epreuves Spéciales (ES)

7.6 Parc fermé

Conformes au règlement standard FFSA.

Dès les vérifications techniques terminées, les voitures devront obligatoirement être mises en parc fermé jusqu'au départ du rallye.

ARTICLE 8 - PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10 - PRIX - COUPES

PRIX EN ESPECES

	SCRATCH	GROUPES	CLASSES
1^{er}	260 €	145 €	285 €
2^{ème}	200 €	115 € (si + de 5 partants)	150 € (si + de 5 partants)
3^{ème}	170 €	95 € (si + de 15 partants)	120 € (si + de 10 partants)
4^{ème}	120 €	75 € (si + de 20 partants)	100 € (si + de 15 partants)
5^{ème}	100 €		50 € (si + de 20 partants)

Il ne sera pas distribué de prix en espèces au Groupe Z

Conformément aux prescriptions générales, dans les groupes et classes comportant moins de 5 partants, 50 % des prix seront distribués.

Les prix sont cumulables.

Des coupes seront également distribuées.

Une coupe récompensera un commissaire

Les chèques seront envoyés individuellement par courrier

LE ROAD BOOK SERA DISPONIBLE A PARTIR DU 02 JUIN

A LA STATION B.P. « PLASSE ENERGIE » A RENAISON